

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 2 DECEMBRE 2010

=====

Président : Monsieur TUSCH Roger, Maire

Membres Présents : MM. SCHMIDT – ZORATTI – GUERIN – ROHR – SIEBERT –
Mmes REEB – HERGOTT – CENCI – BELOTTI –
MM. HOFFMANN – GANASSIN – SEILER – FOGEL –
VACCARO – Mme KOBOLD

Excusés : Mme FRITZ (procuration Mme REEB)
M. COLSON (procuration M. le Maire)

Convocation faite le 22 Novembre 2010
Secrétaire de séance : Mme SCHERER Sandrine



POINT 1 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 OCTOBRE 2010

Le compte-rendu de la réunion est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - AIRE DE LOISIRS MULTISPORTS

. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Août 2008 mandatant la SODEVAM Nord Lorraine pour la création d'une aire de loisirs multisports,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Décembre 2009 attribuant les marchés de travaux d'une aire de loisirs multisports,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 Décembre 2010,

CONSIDERANT que pour mener à bien cet aménagement des travaux supplémentaires sont à réaliser,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les avenants aux marchés de travaux tels que présentés ci-dessous :

N° lot	Désignation du lot	Entreprise titulaire	Montant du marché (en €H.T.)	Avenant n° 1 H.T.	Total nouveau marché
1	Terrassement – VRD	EUROVIA/Vert Paysages	974 037.83	24 749.18	998 787.01
3	Gros oeuvre	SG2E	126 126.00	19 144.50	145 270.50
13	Electricité	RECEVEUR & LAVARINI	25 772.00	1 481.00	27 253.00

AUTORISE le Directeur Général de la SODEVAM Nord Lorraine à signer les avenants correspondants.

.../...

AIRE DE LOISIRS MULTISPORTS
. DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Août 2008 mandatant la SODEVAM Nord Lorraine pour la création d'une aire de loisirs multisports,

VU l'Avant Projet Définitif de la création de l'aire de loisirs multisports,

VU la délibération validant les APD et le montant des investissements,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE le plan de financement de la création de l'aire de loisirs multisports selon la répartition suivante :

• Investissement :		2 355 000.00 €H.T.
• Subvention CG 57 :	29.5 %	694 759.00 €H.T.
• Subvention FEDER :	21.7 %	510 570.00 €H.T.
• Subvention Région Lorraine :	25 %	588 779.00 €H.T.
• Subvention FFF et CNDS :	2.6 %	61 233.00 €H.T.
• Solde à la charge de la Commune :	21 %	499 775.00 €H.T.

S'ENGAGE à augmenter d'autant son autofinancement si le montant FEDER alloué devait être inférieur à celui escompté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions correspondantes.

POINT 3 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 3

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la modification de crédits suivante :

Article	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	0.00	0.00
<u>DEPENSES</u>	0.00	0.00
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère général</i>		
<i>61523 – Entretien et réparation des voies et réseaux</i>	<i>9 000.00</i>	
<i>Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés</i>		
<i>6411 Rémunération principale personnel titulaire</i>	<i>10 000.00</i>	
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</i>		
<i>6531 – Indemnités des Maire et Adjointes</i>	<i>16 000.00</i>	
<i>Chapitre 66 – Charges financières</i>		
<i>66111 – Intérêts des emprunts</i>	<i>- 30 000.00</i>	
<i>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</i>		
<i>6714 – Bourses et prix</i>	<i>- 5 000.00</i>	
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	1 205 000.00	1 205 000.00
<u>DEPENSES</u>	1 205 000.00	0.00
<i><u>OPERATION 20083 – Aménagement d'une aire de loisirs</u></i>		
<i>2312 – 041 : immobilisations en cours</i>	<i>1 205 000.00</i>	
<i><u>OPERATION 20091 – Réaménagement de la mairie</u></i>		
<i>2313 – 23 : immobilisations en cours de construction</i>	<i>190 000.00</i>	
<i><u>OPERATION 10002 – Travaux de bâtiments</u></i>		
<i>23132 – 23 : Travaux de bâtiments</i>	<i>- 190 000.00</i>	
<u>RECETTES</u>	0.00	1 205 000.00
<i><u>OPERATION 20083– Aménagement d'une aire de loisirs</u></i>		
<i>238 - 041 : Avances et acomptes immobilisations corporelles</i>		<i>1 205 000.00</i>

POINT 4 - INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2008,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE de la décision, prise dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie. Les marchés ont été attribués comme suit :

N° de lot	Désignation du lot	Dénomination de l'entreprise	Montant H.T.
11	Peintures	MASCI	43 526.00
12	Sols collés	CORBIAUX	12 827.50
13	Ascenseur	OTIS	31 250.00

POINT 5 - CLASSE DE NEIGE DU GROUPE SCOLAIRE
. PRISE EN CHARGE

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. LEYTHIENNE, Directeur du Groupe Scolaire, sollicitant la Commune pour la prise en charge d'une partie des frais afférents à la classe de neige des CE2 et CM2. Cette classe de neige se déroulerait du 27 Mars au 2 Avril 2011 à Samoëns en Haute-Savoie.

Après déduction, d'une part, des aides financières obtenues auprès du Conseil Général de la Moselle et de l'APER de Richemont et, d'autre part, de la participation demandée aux parents, il est demandé à la Commune une participation de 2 385.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de participer financièrement à la classe de neige pour la somme de 2 385,00 €

DIT que cette somme sera versée sur le compte de la coopérative scolaire « G. Lenôtre ».

POINT 6 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE à l'amicale du personnel communal de RICHEMONT, une subvention exceptionnelle d'un montant de **8 000,00 €**

POINT 7 - PERISCOLAIRE

. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2011

VU la convention de financement du 23 Novembre 1999 précisant les modalités de financement du service périscolaire,

VU le budget prévisionnel 2011 présenté par la Maison des Jeunes et de la Culture,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une participation communale de 106 780,00 € soit 1 000 € inférieure au budget prévisionnel 2011 présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n° 12 avec Monsieur le Président de la Maison des Jeunes et de la Culture concernant les dépenses engagées par cette dernière dans le cadre du service périscolaire.

POINT 8 - AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer une augmentation sur les loyers des logements communaux, basée sur l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2010, soit 1,10 %.

DIT que cette augmentation sera applicable à compter du 1^{er} Janvier 2011.

POINT 9 - AUGMENTATION DU TARIF DES SALLES

. ANNEE 2011

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} Janvier 2011, les tarifs de location tels que définis dans l'annexe jointe à la présente délibération.

FIXE les tarifs de remise en état des salles de la façon suivante :

- **Travaux ménagers** : nombre d'heures effectuées **X** 18 €
- **Travaux de réparation** :
nombre d'heures effectuées **X** 18 € **±** coût du matériel nécessaire à la réparation.

DIT que la vaisselle cassée lors de la location sera facturée aux locataires.

POINT 10 - MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.A.V.O.

Exposé de Monsieur le Maire :

Lors de sa réunion du 27 Mai 2010, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne a adopté les statuts du syndicat.

.../...

Par lettre en date du 15 Juin 2010, Monsieur le Sous-Préfet de Thionville a fait part d'un certain nombre d'observations sur ces statuts et a demandé de procéder à leur rectification afin de tenir compte de ces observations.

Lors de sa séance du 10 Novembre 2010, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne a décidé de procéder à la modification de ses statuts afin de tenir compte des observations formulées par Monsieur le Sous-Préfet de THIONVILLE sur la rédaction initiale de ces statuts.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne annexés à la présente délibération.

POINT 11 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SIGNEE AVEC LA CAF

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle attribue une prestation de service « accueil de loisirs ».

Les centres aérés organisés par la Commune entrent dans le champ d'attribution de cette prestation. Cependant, pour obtenir cette aide, une convention d'objectifs et de financement doit être conclue entre la CAF et la Commune de RICHEMONT.

Une telle convention avait été signée avec effet au 1^{er} Janvier 2008. Cette dernière arrive à son terme le 31 Décembre 2010 et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce partenariat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler ce partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir en tant que représentant de la Commune.
